

Compte-rendu et relevé de décision

Comité de pilotage du site FR9400600 « Crêtes de Teghime – Poggio d'Oletta »

Lieu : Sous-préfecture de Corte

Date : 28 janvier 2014

Participants :

	Courriel	Présent	Diffusé
M. Valadier, sous Préfet de Corte		✓	✓
M. Planelles pour le SDIS de Haute Corse	gilles.planelles@sdis2b.fr	✓	✓
M. Vabela Saez pour la Communauté de Communes du Nebbiu (CC Nebbiu) et la commune d'Olmèta - Di - Tuda	mvs.ccnebbiu@gmail.com	✓	✓
M. Ferral pour la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse	camille.ferral@developpement-durable.gouv.fr		✓
M. Recorbet pour la DREAL de Corse	bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr		✓
M. Delage pour le Conservatoire Botanique National de Corse	delage@oec.fr	✓	✓
M. Sorba pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	sorba@oec.fr	✓	✓
M. Leccia pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	leccia@oec.fr	✓	✓
M. Faggio pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN)	gilles.faggio@espaces-naturels.fr	✓	✓
M. Guyon pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM 2B)	eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	✓	✓
Mme Eyherabide pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM 2B)	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr	✓	✓
Le représentant de la communauté de communes du Cap Corse	cc.capcorse@wanadoo.fr		✓

Le représentant de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse	fdc2b@wanadoo.fr	✓
Le représentant de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	cda2b@haute-corse.chambagri.fr	✓
Le représentant de l'agence du tourisme de la Corse	contact@ctc-atc.com	✓
Le représentant de l'office du développement agricole et rural de la Corse	odarc@odarc.fr	✓
Le représentant du délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage	patrick.martin@oncfs.gouv.fr	✓
Le représentant du conseil général de la Haute-Corse	haute-corse@cg2b.fr	✓

Ordre du jour

- Rappel et actualités sur Natura 2000
- Élection du président du Comité de pilotage par le collège des élus des collectivités.
- Point sur les actions inscrites au Document d'Objectifs (DOCOB) et perspectives et actions prioritaires pour 2014
- Questions diverses.

Rappel et actualités sur Natura 2000

Le réseau est issu de deux directives européennes avec pour objectif, à l'échelle européenne, d'assurer la biodiversité via le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Une obligation de résultats par le biais d'une évaluation tous les six ans (la dernière en 2013 : résultats à paraître courant 2014)

Les moyens sont à l'initiative des Etats membres. La France a choisi sa mise en œuvre via, d'une part un volet contractuel, et d'autre part par un volet réglementaire avec l'évaluation des incidences Natura 2000. La liste locale 2, énumérant les activités non soumises à autorisation/déclaration/approbation mais soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000, est actuellement en consultation par le public et sera donc mise en application très prochainement.

Election du président du Comité de pilotage par le collège des élus et collectivités

La communauté de commune du Nebbiu souhaite se porter candidate pour assurer le rôle de structure porteuse. En l'absence d'élus, il ne peut être procédé au vote mais le comité de pilotage prend acte de cette candidature. Le vote est reporté au prochain Copil.

Perspectives et actions prioritaires pour 2014

Le Docob est récent (juillet 2012). Ce site entre donc juste en phase animation avec la mise en œuvre des actions.

Ce site présente une originalité liée à l'historique de sa désignation. Il abrite 4 habitats d'intérêt communautaire mais aucune espèce de l'annexe 2 n'a été recensée dans le périmètre du site. Certaines sont fortement pressenties car présentes dans la ZNIEFF où le site est inclus. En effet, à l'origine le site Natura 2000 envisagé se voulait coïncider avec le périmètre de la ZNIEFF. Lors de la consultation des communes, la réponse favorable mais isolée à l'époque d'Olmetta - Di – Tuda a conduit à la désignation du site actuel.

Le CEN signale qu'en l'état ce site n'a pas vocation d'être maintenu. L'habitat prioritaire représentatif sur ce site correspond, en vulgarisant, à une pelouse sèche méditerranéenne, habitat relativement courant en Corse. Hors toutes les pelouses sèches de ce type sont des milieux fragiles, dépendantes du maintien d'ouverture des milieux. Sans remettre en cause son intérêt communautaire, c'est la localisation du site qui est pointé du doigt.

L'autre habitat prioritaire identifié dans le DOCOB est « mares temporaires méditerranéennes ». Concernant l'habitat 3170 « mares temporaires méditerranéennes », M. Sorba précise qu'il avait fait le point sur la présence de cet habitat lors du groupe de travail du 23 Février 2012 et du Copil de validation du 16 Juillet 2012 à la mairie d'Olmetta di Tuda. Il avait indiqué qu'il n'y avait pas lieu de retenir cet habitat au vu des relevés phytosociologiques de Bioret et Sturbois ainsi que des clichés du milieu. La DREAL avait toutefois souhaité maintenir cet habitat car la cartographie des habitats Natura 2000 était validée par le CSRPN. Il avait cependant précisé en Copil qu'il serait nécessaire de programmer une visite sur site à la fin du printemps pour voir s'il y avait d'autres espèces que celles mentionnées dans l'étude de Bioret et Sturbois et ainsi confirmer ou exclure la présence de cet habitat. La fiche action sur l'habitat « mares temporaires méditerranéennes » a donc été rédigée en ce sens.

L'OEC s'est rendu sur site le 13 Juin 2013 avec le CEN Corse qui mène une étude sur la caractérisation des zones humides du bassin versant du Bevinco et de la plaine de la Marana. Cependant, bien que l'association correspondant à l'Isoetion soit présente, il n'y a pas lieu de retenir cet habitat pour ce site. Il s'agit en effet d'une pelouse humide en légère pente où l'eau ne stagne que très peu de temps ce qui ne permet pas l'installation d'une végétation hydrophytique caractéristique des mares temporaires. Le terme de pelouse humide est donc plus approprié. L'ensemble de ces éléments a ensuite été transmis à la DREAL pour la mise à jour de la FSD du site.

Devant la récurrence de cette erreur de caractérisation de l'habitat « mares temporaires méditerranéennes », l'OEC, a dans le cadre du programme régional dédié à sa conservation, a organisé en septembre 2013 une réunion technique de façon à préciser la définition de l'habitat et les critères phytosociologiques à prendre en compte.

Une liste des associations et groupements déjà décrits pour cet habitat a été définie et une fiche synthétique sera prochainement disponible et mise à disposition des partenaires techniques et des bureaux d'études en charge de la réalisation des cartographies d'habitats Natura 2000.

Après échange au sein du Copil, les membres s'accordent sur la nécessité de la révision du zonage extension de périmètre (calage sur le périmètre ZNIEFF, rejoindre le site de Barbaggio – Poggio d'Oletta, ...). Cette action est identifiée comme prioritaire pour 2014 par le Copil. Sinon, la suppression du site du réseau Natura 2000 pourrait être envisagée.

Une autre action, identifiée comme prioritaire pour 2014 à partir des fiches actions du DOCOB, est la réalisation d'inventaires sur les lépidoptères, les amphibiens et les reptiles.

Un travail d'information sur le site Natura auprès des principaux propriétaires est à mener.

M. Vadel Saez mentionne qu'une ASL (Association Syndicale Libre) est pratiquement créée sur Oletta et prochainement sur Olmetta – Di – Tuda. Elles pourraient potentiellement constituer un outil pour la gestion des milieux ouverts.

Concernant l'action de réhabilitation des sources, M. Vadel Saez transmet que c'est une attente forte de la part des éleveurs. M. Leccia ajoute que ce point contribuerait à véhiculer l'image positive de Natura 2000 via une démarche où les deux parties sortent gagnantes.

L'incendie, avec deux départs récents de feu, constitue de nouveau une menace forte pour les habitats.

Questions diverses et observations particulières

La DDTM signale que bien que les propriétaires fonciers ne soient pas membres du Copil, leur participation serait souhaitable. Les membres présents sont d'accord.

M. Faggio précise qu'il y a surtout un gros propriétaire.

M. Vadel Saez signale que le DOCOB de ce site n'est pas encore mis en ligne. La DDTM propose de fournir le document pdf et transmettra l'information à la DREAL pour y remédier.

M. le sous Préfet annonce son prochain départ. Son remplaçant arrivera vers le premier mars.

Relevé de Décisions

Les propriétaires fonciers, notamment les 3 principaux, seront conviés au prochain comité de pilotage.

Le DOCOB sera mis en ligne.

Des compléments d'inventaires (lépidoptères, amphibiens et reptiles) seront réalisés.

Le dossier de projet de révision de périmètre sera proposé.

A l'issue des inventaires, un document de communication synthétisant les éléments du DOCOB sera produit prioritairement à l'attention des propriétaires et utilisateurs du site.

Prochaines échéances

Un comité de pilotage à programmer fin 2014 ou début 2015.